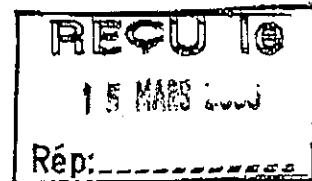




Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9



Le 7 mars 2006

Monsieur Claude Béchar, ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : *Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna :
demande d'enquête du BAPE*

Monsieur le Ministre,

Nature Québec / UQCN a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet « *Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna* », et demande par la présente qu'une enquête et des audiences publiques soient tenues sur ce projet sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). Nous estimons, en effet, que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet.

Nature Québec / UQCN est un organisme à but non lucratif qui fête son vingt-cinquième anniversaire cette année, et qui est vouée à la conservation de la biodiversité via la promotion du développement durable; ses principaux dossiers touchent le domaine de l'énergie, les forêts, l'agriculture et la conservation des ressources. Notre organisme a fait valoir ses opinions par la présentation de nombreux mémoires aux commissions parlementaires (énergie, développement durable, etc.) et aux diverses commissions du BAPE (projets hydroélectriques et autoroutiers, exploration gazière, implantation d'aires protégées, etc.) et par le biais d'interventions publiques. La question de l'importation de gaz liquéfié et de son utilisation éventuelle sur le continent nord-américain nous apparaît du plus grand intérêt et cadre bien avec les domaines d'intervention ciblés par Québec / UQCN.

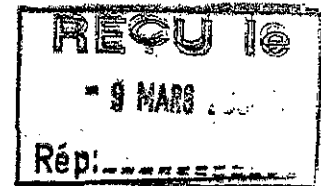
Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable, et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Charles-Antoine Drolet
Secrétaire
Nature Québec / UQCN

tél.: (418) 648-2104
télec.: (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org



LES AMIS DE LA VALLÉE DU
SAINT-LAURENT



Le 8 mars 2006

Monsieur Claude Béchard,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada- Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) est un organisme à but non lucratif voué, depuis 1986, à la mise en valeur du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent. Il compte plus de 200 membres à travers le Québec. Il est impliqué dans des dossiers ayant trait à des questions tant environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques. Il participe régulièrement aux consultations publiques et aux instances de concertation portant sur la protection et sur la mise en valeur du fleuve et de ses rives.

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet cité en titre. Nous estimons que plusieurs points méritent une analyse plus approfondie, par le biais notamment d'une audience publique. En ce qui nous concerne, voici les **éléments principaux** sur lesquels nous souhaitons pouvoir poser des questions et faire des représentations dans le cadre d'une telle audience:

- La **raison d'être** du projet, en référence aux besoins énergétiques du Québec regardés du point de vue de la **politique énergétique** la plus valable à promouvoir dans la perspective générale d'un développement durable et dans la perspective particulière de la mise en application du Protocole de Kyoto;
- La **raison d'être** du projet, en référence à l'existence d'**autres projets de terminaux méthaniers** (Rabaska, Grande-Anse, mais aussi Mispec, Saint-John, N.B.; Bear Head, Cap Breton, N.S.; Eastport, Ma.; Portland, Ma.);
- Les **connaissances acquises** ailleurs au Canada et à l'étranger sur les impacts environnementaux et sociaux de terminaux méthaniers.
- Les **leçons** à tirer des évaluations environnementales faites des **autres projets** de terminaux méthaniers dans le nord-est de l'Amérique du Nord et d'autres projets semblables ailleurs au Canada et dans le monde.
- Les **impacts physiques, biologiques et esthétiques** sur les parties des rives, de l'estran et du fleuve touchées par le projet ou proches de celui-ci;
- Les impacts sur le **paysage** dans son ensemble;
- Les impacts sur les **usages** en cours dans ce secteur : navigation commerciale, traverse des personnes et des véhicules, pêche, plaisance, résidence, villégiature, loisirs, observation de la nature ;

- Les **impacts cumulatifs** possibles sur l'environnement de l'ajout de ce terminal méthanier aux autres existants ou projetés sur les rives du fleuve, de l'estuaire et du golfe ainsi qu'aux autres usages déjà en place ;
- Les **compensations environnementales** qui seront fournies pour compenser les pertes et les atteintes en matière de ressources : milieux naturels, habitats, usages, paysage;
- La considération de **l'existence d'autres projets**, que la création de ce port méthanier risquerait de compromettre, à regarder dans une perspective générale de développement durable.

Afin que l'étude de ces points puisse être faite par une instance à la fois compétente, neutre et objective ainsi que vouée, par mandat, à la défense et à la promotion de l'intérêt public, **les Amis de la vallée du Saint-Laurent demandent la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Stainier, président

c.c. Conseil d'administration



TransCanada
In business to deliver

TransCanada PipeLines Limited
450 - 1st Street S.W.
Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1

Tel. 403 920 2023
Fax 403 920 2350
email: john_vanderput@transcanada.com
web: www.transcanada.com

Le 8 mars, 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique – Projet de terminal méthanier à St-Georges-de-Cacouna

Monsieur le ministre,

Votre gouvernement sera appelé à se prononcer sur notre projet d'aménagement d'un terminal méthanier au port de Gros-Cacouna conformément à l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce projet est présentement à l'étape de la période d'information et de consultation publiques prévue à l'article 31.3, alinéa 1, de cette loi.

L'équipe d'Énergie Cacouna a voulu être à l'écoute de la population locale et des intervenants locaux tout au long de la préparation de notre étude d'impact. Nous estimons que plusieurs questions soulevées par ces personnes et abordées dans l'étude d'impact méritent d'être exposées au public dans le cadre d'une audience publique tenue par le BAPE, avant que votre gouvernement ne se prononce. L'achalandage du port, la question des mammifères marins, la période de construction, les mesures de sécurité, sont des exemples de ces questions.

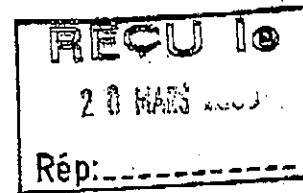
Il s'agit d'un projet important pour la communauté de Saint-Georges-de-Cacouna et la région environnante, et nous considérons essentiel d'entendre les préoccupations du public et que celui-ci puisse entendre des experts sur les divers aspects du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Van Der Put'.

John Van Der Put
Directeur général du projet
Énergie Cacouna

Cacouna , le 22 mars 2006.



Cabinet du ministre Claude Béchard
Edifice Marie Guillard
675 Boul René Lévesque est
30 étage
Québec
G1R 5V7

Monsieur,

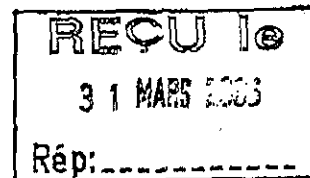
Je demande une audience publique concernant le projet de Energie
Cacouna (port méthanier) a Gros Cacouna .

Ce projet ne cadre pas dans l'environnement et la sécurité pour la
population de Cacouna,

Espérant que vous prendrez cet avis au sérieux.


Chantal Bélanger

Cacouna le 22 mars 2006



Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement Durable
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart 425, rue Saint-Georges
675, Blv. René-Lévesque Est 30 ième étage (QC)
G1R 5V7

Bonjour Monsieur Claude Béchard,

Nous les gens du Grand Cacouna et des Alentours demandons la tenue d'une Audience Publique, pour le Projet de Petro Canada au Port- de Gros Cacouna.

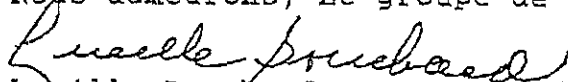
ATTENDU: Que ce projet est va à l'encontre de l'Environnement Durable.

ATTENDU: Que notre coin de pays, notre volonté de le garder tel quel, propre, bon air salain, une montagne qui sert de Gîte à beaucoup d'espèces d'animaux, d'oiseaux, ect., en plus le animaux que l'on peut admirer du haut des belvédères, en 2006 c'est une richesse qui est de plus en plus rare.

ATTENDU: Que nous sommes très fiers de notre environnement et nous recyclons, nous pensons environnement dans les moindres petits gestes journaliers. Aussi nous avons d'autres projets pour un environnement durable. Ensemble, nous y arriverons, nous espérons de tout coeur, que vous comprendrez nos sentiments très profonds pour garder notre environnement propre, tranquille, clame, vivant. Vivre, marcher les 15 kilomètres sur le Mont-Cacouna, est une thérapie. C'est vivre dans la maison des animaux.

Nous espérons une attention constructive,

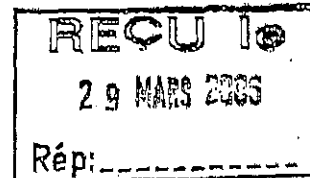
Nous demeurons, Le groupe de gens du Grand Cacouna des Alentours


Lucille Bouchard

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Île Verte

24 mars 2006



Cabinet du ministre du développement durable
De l'environnement et des parcs
Monsieur Claude Bécharé, Ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, bld René-Lévesque Est
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique par le BAPE

Monsieur Bécharé,

La présente est pour formuler une demande d'audience publique par le BAPE concernant l'implantation d'un Port méthanier à Cacouna.

En effet, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est étroitement touchée par le projet puisque celui-ci est à proximité de son territoire, tant au niveau visuel, de la trajectoire des bateaux, que du Port en tant que tel. De plus, une nouvelle information reçue stipule que des feux d'alignement seraient installés directement sur le territoire de notre île.

Plusieurs questionnements et inquiétudes sont très présents dans notre municipalité face à ce projet dont entre autres sur :


- La qualité de l'air (par exemple lors des procédés de re-gazéification du méthane lorsque le vent est sud-ouest)
- Pollution visuelle : la pointe ouest de l'île n'offrira plus seulement un paysage fabuleux mais une vue sur le complexe méthanier (réservoirs, jeté, une montagne en partie amputée...)
- Pollution du ciel de nuit par la lumière intense et feux d'alignement sur l'île
- Baisse de l'activité touristique, vocation principale de l'île
- Sécurité publique
- Le pont de glace, lien unique et primordiale pour les insulaires durant l'hiver qui sera fragilisé tant lors de la construction (dynamitage) que par la présence accrue de circulation maritime à proximité

- Les bruits industriels et celui des bateaux qui seront amplifiés par effets de réverbération

Pour tous les thèmes évoqués plus haut et bien d'autres, la municipalité de Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs désire la tenue d'une audience publique par le BAPE afin de faire connaître par le biais de son mémoire ses nombreuses inquiétudes, interrogations et son opinion.

Vous trouverez en pièce-jointe l'extrait de procès verbal de la dernière session du conseil municipal qui mentionne notre requête d'être entendue lors des audiences publiques qui suivront la période d'information.

En espérant une réponse favorable à notre requête, nous vous transmettons Monsieur Béchard, nos sincères salutations.



Anaïs Giroux-Bertrand, greffière

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
École Fraser
69-B Chemin de l'île
Notre-Dame-des-sept-Douleurs, Québec
G0L 1K0

ndsd-ileverte@bellenet.ca
téléphone : (418) 898-3451
télécopieur : (418) 898-3492

Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Extrait de procès-verbal

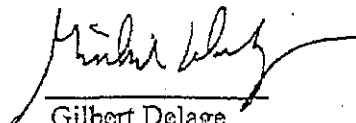
De la séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue à l'École Fraser, le vendredi 3 mars 2006 à 20h00.


Sont présents: les conseillères Mesdames Louise Newbury et Brigitte Émond et les conseillers, Messieurs Charles Méthé et Francis Michaud formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

9.3 Énergie Cacouna

06.03.03.06 Il est proposé par Monsieur Charles Méthé, que suite à la période d'information, que notre Municipalité demande à être présente et à être entendue lors des audiences publiques afin de faire valoir ses observations et positions dans le cadre du projet du Port Méthanier d'Énergie Cacouna. Il est donc résolu que la municipalité demande la tenue d'une audience publique au BAPE et ainsi présenter son mémoire.

Adopté à l'unanimité


Gilbert Delage
Maire


Anaïs Giroux-Bertrand
Greffière

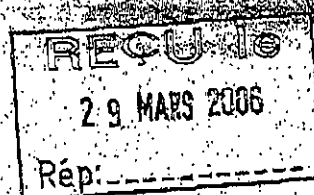
VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE (sous réserve de l'adoption du procès-verbal)

Ce quatorzième jour de mars deux mille six

La greffière,


Anaïs Giroux-Bertrand

Rimouski le 24 mars 2006



Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Monsieur le Ministre,

Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, le comité estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

Tout d'abord un petit mot sur notre organisme. Les ZIP (Zones d'Intervention Prioritaire) sont des comités régionaux, sans but lucratif, voués à la réhabilitation et à la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire couvre huit municipalités régionales de comté (MRC) riveraines comprises entre Matane et Montmagny. Il a pour mission de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité à l'estuaire du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Nous aimerions souligner que le Comité ZIP encourage et soutient le développement durable et la gestion intégrée des ressources en milieu côtier.

Le conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire regroupant sept MRC, cinq organismes sans buts lucratifs dont deux à vocation touristique, deux comités de bassins versants et un groupe environnemental; un conseil régional en environnement; une entreprise privée; deux citoyens; un chercheur universitaire ainsi qu'un représentant du

milieu insulaire, dépose à votre attention une demande d'enquête et d'audience publique pour le projet préalablement cité. Cette requête est justifiée par les éléments suivants :

1) Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Trois projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec : Rabaska, Énergie Cacouna et Grand-Anse. Il est à noter que selon la *Coalition Québec vert Kyoto*, ces initiatives représentent environ quatre fois la consommation quotidienne de gaz naturel au Québec.

Pour assurer une prise de décision éclairée, le projet d'Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous ces éléments qui œuvrent à l'évidence en faveur d'une croissance de la filière du gaz au Québec. Rappelons qu'il s'agit d'une forme d'énergie non renouvelable pour laquelle se profile un avenir sujet à des fluctuations (hausse des prix, baisse de la disponibilité).

De plus, mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto.

Le gouvernement tarde à mettre en place la *Stratégie énergétique du Québec* qui, en outre, devrait être soumise à un exercice de caractérisation des filières de production d'énergie. Cette lacune contribue à l'émergence de projets aléatoires et à la prise de décisions ponctuelles, sans planification globale des ressources énergétiques. L'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci devrait porter sur une planification d'ensemble de tous les aspects du développement de cette filière, incluant la construction des ports méthaniers, d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation). Cette évaluation devrait également examiner des scénarios d'utilisation de ces nouveaux approvisionnements pour garantir un usage adéquat et efficace du gaz naturel. L'examen de ces scénarios est d'autant plus justifié qu'une ouverture à un développement significatif de cette filière au Québec permettrait éventuellement d'alimenter des marchés hors Québec.

Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

2) Un projet situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Les préoccupations environnementales spécifiques au projet sont les suivantes : la conservation des espaces naturels, de la biodiversité et des habitats littoraux, fluviaux et terrestres; la préservation des eaux de surfaces et souterraines; la prise en compte du paysage, de la qualité de l'air et du dérangement par le bruit sur le site et aux alentours.

En raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou

de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Ainsi dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (ZICO)* et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent*, qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins; et enfin, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, premier parc au Québec visant à protéger le milieu marin.

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins. Certaines espèces qui utilisent le site immédiat ou autour des infrastructures projetées sont en déclin, d'autres bénéficient déjà d'un statut d'espèces en péril, menacées ou vulnérables. Nous citons par exemple le béluga du Saint-Laurent, le rorqual commun, le petit rorqual, le marsouin commun, le phoque commun, l'éperlan arc-en-ciel, l'alose savoureuse, le râle jaune, le guillemot à miroir, le faucon pèlerin.

3) Le milieu humain : la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles.

La région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Cacouna, une municipalité de vocation balnéaire, fait partie du réseau de l'*Association des plus beaux villages du Québec*. Elle comprend de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve et son rivage. Le circuit de sentiers reliant le site ornithologique du marais et la RNF de la baie de L'Isle-Verte constitue un autre attrait touristique majeur de la région. Par ailleurs, le secteur est adjacent à la réserve de Cacouna où est localisé le bureau administratif de la Première Nation malécite de Viger.

De plus, nous devons mentionner la découverte récente d'un site d'art rupestre à proximité qui a été qualifié d'unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Le site a été enregistré auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et le rapport de l'archéologue a été déposé à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)*.

La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. A cet effet, on note que des projets

américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population. 4

Une expertise pointue doit être déployée pour garantir la sécurité des communautés locales. Malheureusement, il pourrait être difficile d'accéder à une expertise ou à une contre-expertise solide en matière de sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale.

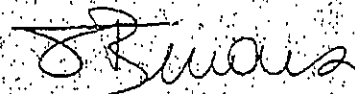
CONSIDÉRANT que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois et des communautés locales touchées directement ;

CONSIDÉRANT le potentiel des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles du milieu ;

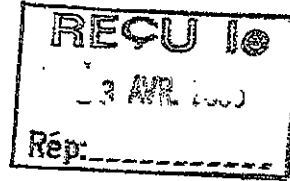
CONSIDÉRANT l'importance et la complexité des enjeux liés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, le comité est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par *Énergie Cacouna*.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.



Françoise Bruaux
Directrice



CPICIV

Corporation des propriétaires
de l'Île pour la conservation
de l'Île Verte

Le 30 mars 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec QC G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

Monsieur le ministre,

La Corporation des propriétaires de l'Île pour la conservation de l'Île Verte (CPICIV) a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet « *Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna* », celui-ci faisant l'objet de la présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

Après avoir pris connaissance de la documentation déposée par les promoteurs, participé à plusieurs activités d'information et avoir constitué des comités de travail visant à obtenir le plus de renseignements possibles quant au projet, la CPICIV estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de permettre que la lumière soit faite sur l'ensemble des préoccupations soulevées par ledit projet au sein de nos membres.

La CPICIV est une organisation sans but lucratif fondée en 1989, regroupant les propriétaires et les résidents et résidentes de l'Île Verte. Notre corporation représente actuellement 148 des 170 propriétaires de l'Île, soit près de 90% de la population citoyenne. Conformément à son mandat de représentation des propriétaires de l'Île Verte, et en adéquation avec les priorités qui caractérisent ses interventions en ce sens, l'intérêt que la CPICIV porte au projet est justifié à plus d'un égard.

.../2

1) Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Puisque trois projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec : Rabaska, Énergie Cacouna et Grande-Anse, le projet d'Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous les éléments qui oeuvrent à l'évidence en faveur d'une croissance de la filière du gaz au Québec, au détriment des énergies renouvelables telles l'énergie éolienne et la géothermie. Rappelons que le gaz naturel est une forme d'énergie non renouvelable pour laquelle se profile un avenir sujet à des fluctuations (hausse des prix, baisse de la disponibilité, ceci malgré l'entente survenue récemment entre Pétro-Canada et Gazprom).

De plus, mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto.

Le gouvernement du Québec tarde à mettre en place la *Stratégie énergétique du Québec* qui, en outre, devrait être soumise à un exercice de caractérisation des filières de production d'énergie. Cette lacune contribue à l'émergence de projets aléatoires et à la prise de décisions ponctuelles, sans planification globale des ressources énergétiques. L'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci devrait porter sur une planification d'ensemble de tous les aspects du développement de cette filière, incluant la construction des ports méthaniers, d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation). Cette évaluation devrait également examiner des scénarios d'utilisation de ces nouveaux approvisionnements pour garantir un usage adéquat et efficace du gaz naturel. L'examen de ces scénarios est d'autant plus justifié qu'une ouverture à un développement significatif de cette filière au Québec permettrait éventuellement d'alimenter des marchés hors Québec.

Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

2) Le milieu humain : la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles.

L'île Verte, un attrait touristique majeur dans la région, est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Elle comprend de nombreux sites sauvages exceptionnels et bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve sur ses deux rives. Sa situation dans le Saint-Laurent en fait un lieu de sauvagerie inestimable et peu commun.

La sécurité de notre population représente un élément critique qui conditionne la demande d'audiences publiques du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations et le trafic maritime de méthaniers doivent idéalement être érigées et dirigées loin des populations.

À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

Une expertise pointue doit être déployée pour GARANTIR la sécurité des communautés locales. Malheureusement, il pourrait être difficile d'accéder à une telle expertise ou à une contre-expertise solide en matière de sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale.

Une grande diversité de mammifères marins et d'oiseaux marins et de rivage (cités plus bas) y trouvent un sanctuaire incomparable, d'ailleurs fort bien reconnu. Le passage de méthaniers à 1 600 mètres des rivages habités par la faune et la population des lieux ne peut tout simplement pas être envisagé. Les résidents de l'île Verte profitent d'un milieu de vie incomparable de tranquillité et de paix. La réalité insulaire nécessite que certaines infrastructures soient préservées et celles-ci sont actuellement menacées par le projet de terminal méthanière : l'intégrité de la prise et du maintien du pont de glace reliant l'île à la terre ferme durant l'hiver ne constituant qu'un exemple.

3) Un projet situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Les préoccupations environnementales spécifiques au projet sont les suivantes : la conservation des espaces naturels, de la biodiversité et des habitats littoraux, fluviaux et terrestres; la préservation des eaux de surfaces et souterraines; la prise en compte du paysage, de la qualité de l'air et du dérangement par le bruit sur le site et aux alentours.

En raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Ainsi dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (ZICO)* et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent* qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins; et enfin, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, premier parc au Québec visant à protéger le milieu marin.

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins.

Certaines espèces qui utilisent l'emplacement des infrastructures projetées et vivent dans le fleuve sur le trajet prévu des méthaniers dans le chenal sud sont en déclin. D'autres bénéficient déjà d'un statut d'espèces en péril, menacées ou vulnérables. Pensons ici au béluga, au roqual commun, au phoque commun, au guillemot à miroir, au faucon pèlerin, pour ne nommer que ceux-là.

CONSIDÉRANT que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois et de notre communauté touchée directement et quant à l'élaboration d'une politique énergétique renouvelée;

CONSIDÉRANT les questions primordiales de sécurité de la population de l'Île et le potentiel des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles en œuvre à l'Île Verte et dans les milieux impactés par le projet;

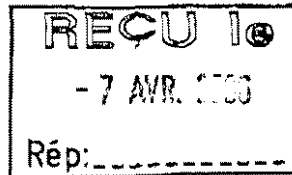
CONSIDÉRANT l'importance et la complexité des enjeux reliés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur;

POUR CES MOTIFS, la CPICIV est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par *Énergie Cacouna*.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.



Danielle Pitre
Citoyenne et représentante mandatée
Corporation des propriétaires de l'Île pour la conservation de l'Île Verte



Monsieur Claude Béchard

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^e Étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'enquête et d'audience publique du BAPE

Monsieur le ministre,

Je vous écris cette lettre pour vous demander à ce qu'il y ait une enquête et une audience publique du BAPE pour le projet de terminal méthanier à Gros Cacouna du promoteur Énergie Cacouna.

Avant tout, je dois vous dire que j'ai assisté à presque toutes les rencontres d'information. Vous pouvez constater que j'ai entrepris des démarches pour trouver réponses à mes questions.

Étant donné le sérieux d'un tel projet ayant des impacts aussi importants, je trouve que des réponses évasives au sujet de la possibilité d'un troisième réservoir, par exemple, sont tout simplement inacceptables.

Pour mieux vous faire comprendre mes inquiétudes, je vais vous citer quelques questions restées sans réponse:

Santé et Sécurité :

- Que veux dire une statistique de risque d'une fois sur 10 000 ans pour un projet d'une durée de 50 ans ?
- Peut-on citer des exemples de situations à risque qui ont été analysées et les façons de les contrer soit par la prévention ou l'intervention directe ? (Le promoteur pourrait démontrer son savoir-faire.)
- Où va se trouver le gazoduc ? (Même si pas ciblé par la présente étude d'impact, le promoteur doit avoir une bonne idée de son emplacement...)

Environnement :

- Quel est l'impact réel de la mise en place d'un terminal méthanier par rapport à l'accord de Kyoto ? A-t-on des chiffres exacts de la production totale de gaz à effet de serre du projet (de l'extraction à la consommation) ?
- Que fait-on des espèces menacées et vulnérables qui ont élu domicile à Gros-Cacouna, comme le Béluga et le Faucon pèlerin ? Gros-Cacouna est un milieu naturel unique dans la région.
- Il n'y aura plus d'accès au marais salé pour les ornithologues ? Que va-t-il arriver aux milliers d'oiseaux qui occupent Gros-Cacouna pendant les années de construction ? S'ils partent, vont-ils revenir ?

Sociaux-économiques :

- Le tourisme va diminuer avec la construction et l'exploitation d'un terminal méthanier ? À combien se chiffrent les pertes économiques ? Va-t-il avoir assez de retombées économiques dans l'exploitation du terminal pour combler ce manque à gagner ?
- L'assurance des maisons va-t-elle augmenter avec la proximité d'un port méthanier ?
- Pourquoi le promoteur a passé une entente de redevances économiques avec le village de Cacouna lorsque ce n'est même pas légal de le faire...? Compte tenu de l'importance du projet et des acteurs en jeu, l'inexpérience ne peut expliquer un tel comportement.

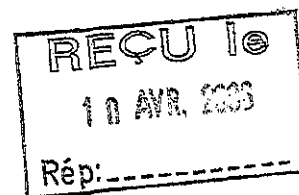
Comme vous pouvez le constater, j'ai de nombreux questionnements par rapport à la concrétisation du terminal méthanier à Gros-Cacouna. Je ne suis pas convaincue qu'un terminal méthanier est sécuritaire et sans danger.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Catherine Pelletier



Cacouna, le 2 avril 2006



M. Claude Béchar
Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Blv René-Lévesque est, 30^{ième} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Monsieur le ministre,

Un regroupement de citoyens inquiets de la venue possible d'un port méthanier sur leur territoire s'est regroupé sous le nom de Vision Cacouna inc pour faire connaître son point de vue. Notre regroupement représente la vision de développement durable de près de 50% de la population. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "*Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, nous estimons que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de bien mesurer les véritables enjeux que représente ce projet écologiquement et démographiquement bouleversant pour notre village.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

VISION CACOUNA inc est un regroupement de personnes qui s'inquiète de la construction d'un port méthanier à Cacouna. Nous n'avons aucun but politique et sommes en dehors de la polémique municipale. Nous cherchons à rassembler des individus, organismes et groupes sociaux concernés par les enjeux et impacts que pose le projet d'Énergie Cacouna. Nous souhaitons que tous les intervenants du milieu partagent une information complète, vérifiée et pertinente sur les questionnements soulevés par le projet d'implantation d'un port méthanier à Cacouna : choix énergétique, sécurité des installations, préservation des écosystèmes (milieux humides, faune, flore), coûts sociaux et, de façon globale, impacts sur la qualité de vie des résidants de la région immédiate de Cacouna. En conclusion, VISION CACOUNA suggère qu'une décision collective d'orientation sur le développement durable et le respect de notre environnement soit prise afin que l'ensemble de la communauté soit impliqué dans le choix du

type de société que l'on souhaite léguer aux futures générations.

Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Trois projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec : Rabaska, Énergie Cacouna et Grand-Anse. Il est à noter que selon la *Coalition Québec vert Kyoto*, ces initiatives représentent environ quatre fois la consommation quotidienne de gaz naturel au Québec. Nous savons que mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto. Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

Un projet industriel lourd situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Il nous semble improbable que l'étude d'impact que nous avons consultée puisse permettre de manière réaliste la conservation des espaces naturels de Cacouna. La biodiversité et les habitats littoraux, fluviaux et terrestres de ce territoire sont à notre avis menacés par le projet. Nous ne croyons pas exact que les mesures d'atténuation proposées par le promoteur puissent préserver les eaux de surfaces et souterraines de la contamination pendant les travaux. Nous doutons du sérieux des données du promoteur qui ne prédisent aucun changement majeur sur le paysage, sur la qualité de l'air et sur l'environnement suite à ce projet. Le projet constitue à notre avis au contraire un dérangement écologique significatif notamment en raison du bruit et de la pollution visuelle sur le site et aux alentours.

Un village à préserver de l'industrialisation lourde

Cacouna a été préservé jusqu'à ce jour de l'industrialisation lourde et constitue une porte d'entrée sur le Saint-Laurent. Bien conservée, sans pollution et promis à un bel avenir culturel et touristique la région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale et récréotouristique.

Selon le site <http://www.beauxvillages.qc.ca/francais/villages/cacouna.html> - Cacouna est une municipalité de vocation balnéaire qui a fait l'histoire. Elle fait partie du réseau de l'*Association des plus beaux villages du Québec*. Elle comprend de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve et son rivage. Le circuit de sentiers reliant le site ornithologique du marais et la RNF de la baie de L'Isle-Verte constitue un autre attrait touristique majeur de la région. Par ailleurs, le secteur est adjacent à la réserve de Cacouna où est localisé le bureau administratif de la Première Nation Malécite de Viger.

De plus, nous devons mentionner la découverte récente d'un site d'art rupestre à proximité qui a été qualifié d'unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Le site a été enregistré auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et le rapport de l'archéologue a été déposé à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)*.

Cacouna et ses environs une zone naturelle à préserver

Cacouna est un éco-système naturel qui souffrirait de l'industrialisation. En effet, le site choisi en raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante est difficilement conciliable avec le projet énergie Cacouna. Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance au plan environnemental. Ainsi dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (ZICO)* et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent* qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins; et enfin, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, premier parc au Québec visant à protéger le milieu marin.

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins. Certaines espèces qui utilisent le site immédiat ou autour des infrastructures projetées sont en déclin, d'autres bénéficient déjà d'un statut d'espèces en péril, menacées ou vulnérables. Nous citons par exemple le béluga du Saint-Laurent, le rorqual commun, le petit rorqual, le marsouin commun, le phoque commun, l'éperlan arc-en-ciel, l'alose savoureuse, le râle jaune, le guillemot à miroir, le faucon pèlerin...

Le milieu humain : la sécurité des populations.

La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

Une expertise divergente élaborée par des chercheurs indépendant du projet est disponible pour les audiences du BAPE. Nous croyons que toute l'information doit être entendue afin de garantir la sécurité des communautés locales. Malheureusement, il semble impossible d'accéder à une expertise fiable en matière de sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale comme celle qui prévalent à Cacouna en hiver. Le promoteur du projet Rabaska juge même la zone dangereuse en raison des vents. La théorie proposée par le promoteur ne tient à ce jour que sur le papier de l'étude d'impact. Il n'existe aucun port méthanier au monde qui doivent affronter cette rigueur climatique. Vous comprendrez monsieur le ministre, que nous voulons bien comprendre l'impact de ce projet sur notre sécurité.

CONSIDÉRANT que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour notre avenir;

CONSIDÉRANT le danger potentiel pour nos ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles;

CONSIDÉRANT l'importance et la complexité des enjeux liés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, Vision Cacouna est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par *Énergie Cacouna*.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.



Claude Gaumond, président Vision Cacouna inc

Cacouna, le 2 avril 2006

Monsieur Claude Béchard

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'enquête et d'audience publique du BAPE

Monsieur le ministre,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact du promoteur Énergie Cacouna, nous avons également assisté à quelques portes ouvertes et à une seule rencontre publique. Il nous apparaît nécessaire, vu l'ampleur du projet que celui-ci fasse l'objet d'une enquête du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). De plus, ce projet de port méthanier pourrait avoir plusieurs impacts sur notre environnement. Il est donc nécessaire d'avoir également le point de vue de différents ministères dont celui de la Sécurité publique, de la Santé et des Services Sociaux, du Développement durable, de l'Environnement et de d'autres, puisque le promoteur minimise généralement tous les impacts sur le milieu humain et naturel et donne des réponses évasives ou ne répond tout simplement pas à toutes nos questions.

Voici quelques préoccupations que nous vous faisons part :

Cohabitation d'industrie lourde avec un environnement naturel

Dans le Bas-Saint-Laurent, la proximité du fleuve est un atout et une richesse pour chaque municipalité et également un attrait déterminant pour le tourisme et l'économie d'une région. Le site de Gros-Cacouna a une grande valeur biologique et récréotouristique. En effet, c'est un endroit exceptionnel pour l'observation des mammifères marins ainsi que pour la vue imprenable du fleuve et ses îles. Certaines espèces qui fréquentent les infrastructures du port, ne sont généralement visibles qu'au large à bord d'un bateau tandis qu'elles peuvent être observables de la montagne de Gros-Cacouna. Le phoque, le béluga, le petit rorqual, le guillemot à miroir font partie des espèces en péril, menacées ou vulnérables.

Les milieux humides (marais de Cacouna) sont également considérés comme l'un des plus riches habitats fauniques de la région et le troisième en importance au Québec. Ils sont fréquentés par une étonnante variété d'espèces d'oiseaux aquatiques, des barboteurs, des nicheurs, de migrants dont certains sont menacés comme le râle jaune.

Depuis 1995, cet endroit a bénéficié d'une mise en valeur des milieux humides et attire un grand nombre de personnes à chaque année. De plus, il est un milieu éducatif car dans le cadre du cours d'Écologie du secondaire, il est visité et étudié pour sa biodiversité. Comment ce projet de port méthanier va conserver ce milieu exceptionnel et respecter les cinq écosystèmes environnants :

le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les réserves nationales de faune des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte, le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna et la zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent.

Cohabitation d'industrie lourde avec le milieu humain (paysage culturel, patrimonial et archéologique)

Pour son cadre historique et pittoresque, Cacouna a été nommé en l'an 2000, par l'Association des plus beaux villages du Québec, comme l'un des 32 villages les plus remarquables dans la province. Au Bas-Saint-Laurent, Cacouna fait partie d'un circuit touristique avec Kamouraska, Saint-Pascal, Rivière-du-Loup et L'Isle-Verte. Ceux-ci sont fréquentés non seulement pour leur paysage mais également pour leur histoire, mise en valeur par des circuits balisés.

Cette municipalité, riche en histoire, est reconnue pour sa valeur architecturale, particulièrement avec son église et son presbytère classés monuments historiques et pour certaines demeures traditionnelles, cottages et villas de styles uniques dans notre région du Bas-Saint-Laurent. Le patrimoine paysager avec la perspective du fleuve a une grande importance à Cacouna et confère à certains bâtiments anciens, une plus grande qualité. Comme l'île de Gros-Cacouna est omniprésente sur l'horizon, la majorité du village aurait en arrière-plan ces installations d'industrie lourde. Que deviendra alors Cacouna qui depuis 1840, accueille des touristes ? Encore aujourd'hui, les visiteurs le fréquentent pour tous ses nombreux attraits tant naturels qu'historiques. Il possède beaucoup de potentiel, d'ailleurs, dernièrement, on a fait la découverte sur Gros-Cacouna d'un site archéologique de peinture rupestre, qui semble dater d'au moins 1500 ans, dans une grotte au nord de la presqu'île, ce qui est une première dans la région.

Sécurité et santé de la population

La sécurité est notre préoccupation première avec l'appréhension d'accidents industriels à proximité de la population. Même si le site du projet est classé zone industrielle, aucune industrie lourde de ce genre n'existe au Bas-Saint-Laurent. Ce serait surtout les 300 familles de Cacouna demeurant dans le périmètre, qui devraient vivre les conséquences, les désagréments et les risques d'un port méthanier.

Lorsqu'il est question d'inflammabilité du méthane, il n'y a rien de rassurant dans le calcul du promoteur puisqu'il est prouvé qu'il ne faut qu'une concentration de 5% de méthane dans l'air pour qu'un nuage inflammable se forme. De plus, nous sommes très inquiets des substances polluantes. Selon la brochure d'Énergie Cacouna «Les impacts sur l'environnement», le promoteur prévoit la production annuel de 25 tonnes de SO₂ (dioxyde de soufre), de 148 tonnes de NO (monoxyde d'azote), de 25 tonnes de NO₂ (dioxyde d'azote) et de 120 tonnes de CO (monoxyde de carbone). Tous ces substances sont des polluants qui risquent d'être

dommageable pour notre santé. De plus, ces émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, ne doivent-ils pas être mis en contexte avec les engagements de Kyoto ?

Quant à la circulation des méthaniers sur le fleuve, nous sommes très anxieux, connaissant les changements brusques de la météo, les forts vents, la présence de glace, de brouillard et les difficultés de la navigation de cette partie du fleuve Saint-Laurent.

En terminant, nous souhaitons que vous preniez compte de nos commentaires et inquiétudes

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lynda Dionne Georges Pelletier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lynda Dionne et Georges Pelletier

Le 2 avril 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministère du Développement durable
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie –Guyart
675, boul. René Lévesque Est
30 ième étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques

Monsieur,

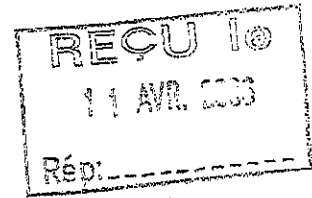
Le projet de construction d'un terminal méthanier par *Énergie Cacouna* soulève de nombreuses inquiétudes au sein de la population cacounoise. Depuis son annonce, nous assistons à des réponses évasives de la part des promoteurs et encore beaucoup trop de questions demeurent toujours sans réponses. Où passera le gazoduc qui acheminera tout ce gaz naturel? Ce projet a toujours été incomplet et le restera tant et aussi longtemps que le gazoduc n'en fera pas partie intégrante. Les promoteurs ont la responsabilité de dévoiler leur projet intégralement et la population de Cacouna est en droit d'avoir toutes les réponses concernant le gazoduc et son tracé et cela bien avant même que toute décision ne soit prise. Il est inconcevable que le gazoduc ne fasse pas partie de la même étude.

Je me questionne aussi sur les impacts d'un tel projet sur la sécurité des résidents de Cacouna, sur les écosystèmes et espèces menacées, sur la qualité de l'air et de l'eau sans oublier les coûts sociaux à long terme et les répercussions négatives que cela pourrait engendrer au niveau de l'achalandage touristique. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, je demande la tenue d'audiences publiques sur le projet de terminal méthanier à Cacouna ainsi que sur le projet de gazoduc.

Veuillez agréer, monsieur, mes meilleures salutations

Josée Boudreau
Citoyenne de Cacouna
Membre de Vision cacouna

L'Isle-Verte, le 3 avril 2006-04-03



Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Monsieur le ministre,

La Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte (SCOBIV) a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "*Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, la SCOBIV estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

La Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte est un organisme à but non lucratif fondé en 1984. Cet organisme gère des activités d'interprétation et récréotouristiques sur la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte et le site Ornithologique de Gros Cacouna. Ces activités touchent principalement les touristes en vacances dans la région, mais aussi des groupes scolaires et des résidants de la région du Bas-Saint-Laurent.

L'organisme, s'inquiète des répercussions sur l'environnement et la population locale et régionale que peut produire l'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

La SCOBIV s'interroge sur la nécessité de la construction de terminal méthanier à Cacouna et ailleurs au Québec. La "Coalition Québec vert Kyoto" affirme que ces projets de gaz naturel dépassent largement la consommation quotidienne du Québec. Il serait donc plus judicieux d'attendre la Stratégie énergétique du Québec avant de prendre une décision sur la construction de terminal méthanier.

On s'interroge aussi, sur l'efficacité des mesures d'atténuations proposées pour la population de Guillemot à miroir. Comment peut-on être certain que ces mesures soient suffisantes pour cette population unique dans le Saint-Laurent ?

Le Béluga est considéré comme une espèce menacée par le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec. Cette espèce est aussi désignée menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et est protégé par la Loi sur les espèces en péril et de leurs habitats au Canada. Alors, pourquoi les Gouvernements acceptent-ils d'empiéter d'avantage sur l'habitat de ce mammifère marin ?

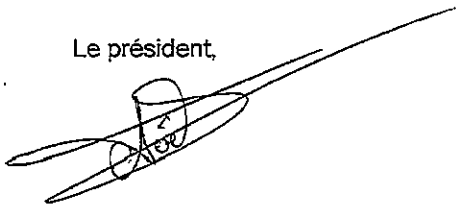
Cet habitat fait aussi partie d'un ensemble d'aires de protection où on reconnaît la richesse et la fragilité de la biodiversité. Mentionnons la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire, le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, la Zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent en préparation et le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Il est donc étonnant de permettre l'installation de terminal méthanier à proximité de ces milieux sensibles aux perturbations.

Malgré un référendum de la municipalité de Cacouna en faveur du projet d'Énergie Cacouna, il n'est pas certain cependant que ce projet soit acceptable socialement dans toute la région.

Pour ce questionnement, la Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte est d'avis que seule une commission du Bape pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un terminal méthanier par Énergie Cacouna.

Nous espérons que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos sincères salutations.

Le président,

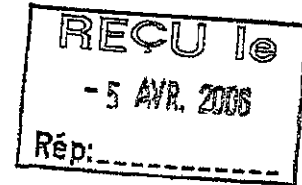
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Noël', written over a circular stamp or seal. The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

Patrice Noël

Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte

Cacouna, le 3 avril 2006

Monsieur Claude Bécharé
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'une audience publique — Terminal méthanier. Cacouna

Monsieur le Ministre,

L'implantation d'un terminal méthanier par le promoteur Énergie Cacouna suscite un ensemble de questionnements sur les impacts certains de ce projet sur la qualité de vie rurale qui prédomine dans la région de Cacouna – Île Verte : ici, le respect du terroir est un droit acquis que se partagent les communautés locales dans une perspective de développement durable.

L'objectif de la présente demande d'une tenue d'audience publique par le BAPE est de démontrer l'importance des facteurs environnementaux qui ont fortement modelé la vocation de la zone côtière de l'estuaire sud du Saint-Laurent depuis 1980.

Les impacts cumulatifs prévisibles sur notre environnement naturel et culturel, s'il y a l'implantation d'un terminal méthanier à proximité des communautés rurales, soulèvent de nombreuses interrogations économiques, sociales, culturelles et sécuritaires.

Depuis le début des années 1980, des activités économiques reliées à l'écotourisme se sont déployées sur tout le territoire dans un souci de développement durable et de respect de l'environnement. La population a graduellement pris conscience du fragile équilibre de cette ressource naturelle que constitue le fleuve Saint-Laurent.

Ainsi sont nés :

- Le Parc marin Saguenay – Saint-Laurent
- La Zone de protection marine (ZPM) du sud de l'estuaire
- Le Marais de Cacouna
- La Réserve nationale de faune des îles de l'Estuaire
- La Réserve nationale de faune de la Baie de l'Île-Verte, décrétée Site Ramsar

La gestion de ce pôle d'écotourisme dans la région Bas-Saint-Laurent et du Québec Maritime permet d'accueillir annuellement plus de 300 000 touristes, visiteurs de toute provenance, nationale et internationale, qui participent à la découverte des mammifères marins. « La proximité des sites d'observation et la relative tranquillité de la mer font d'ailleurs de l'Estuaire du Saint-Laurent l'un des meilleurs sites au monde pour les mammifères marins. » (Source : Zone de protection marine du sud de l'estuaire. Institut Maurice Lamontagne).

LES ENJEUX MAJEURS

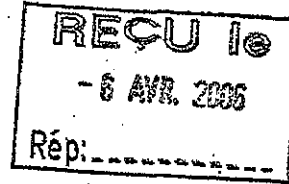
- Le choix du Gouvernement du Canada de valider le protocole de Kyoto.
- Le choix du Gouvernement du Québec de promouvoir une politique de développement durable.
- La conservation et la protection des cinq (5) écosystèmes protégés par des lois, règlements et plans d'action.
- La protection de sept (7) espèces vulnérables et trois (3) espèces menacées en péril qui fréquentent la zone côtière Cacouna – Île Verte.
- La nécessité pour le Québec d'établir, de faire connaître et approuver sa stratégie énergétique préalablement à tout développement majeur dans le secteur de l'énergie, particulièrement en ce qui touche les énergies non renouvelables.

Pour les raisons ci-dessus énumérées et considérant que le promoteur TransCanada Pipelines Ltd, au nom d'une nouvelle entité qui sera constituée (Énergie Cacouna), n'a pas répondu adéquatement à de nombreuses questions; considérant également que la méthode utilisée par le promoteur pour évaluer les impacts varie, dans certains cas, de douteuse à non recevable, je demande la tenue d'une audience publique sur le projet d'implanter un terminal méthanier à Cacouna.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Gérard Michaud

c.c. Le Directeur de la Législation de l'Assemblée nationale du Québec



Rivière-du-Loup, le 3 avril 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
Implantation du terminal méthanier d'Énergie Cacouna

Le Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale du Grand-Portage inc. (CRIE) a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "*Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, le CRIE estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet. Signalons que le CRIE a également adressé le 17 mars 2005 une demande de renvoi à une commission d'examen au ministre de l'Environnement du Canada.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

Le CRIE est un organisme à but non lucratif fondé en 1987. Sa mission essentielle consiste à promouvoir une société plus écologique basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources et ce, pour une meilleure qualité de vie des personnes. Le CRIE intervient principalement sur des dossiers telles que la forêt, l'agriculture, la gestion de l'eau, des matières résiduelles et l'énergie s'est ajoutée à nos préoccupations.

Notre organisme ne reçoit aucun financement gouvernemental.

**Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage
Inc.**

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) - G5R 3Z3
Téléphone : 418-867-1810
Crie_env@yahoo.ca

1) Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Trois projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec : Rabaska, Énergie Cacouna et Grand-Anse. Il est à noter que selon la *Coalition Québec vert Kyoto*, ces initiatives représentent environ quatre fois la consommation quotidienne de gaz naturel au Québec.

Pour assurer une prise de décision éclairée, le projet d'Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous ces éléments qui oeuvrent à l'évidence en faveur d'une croissance de la filière du gaz au Québec. Rappelons qu'il s'agit d'une forme d'énergie non renouvelable pour laquelle se profile un avenir sujet à des fluctuations (hausse des prix, baisse de la disponibilité).

De plus, mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveraient sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto.

Le gouvernement tarde à mettre en place la *Stratégie énergétique du Québec* qui, en outre, devrait être soumise à un exercice de caractérisation des filières de production d'énergie. Cette lacune contribue à l'émergence de projets aléatoires et à la prise de décisions ponctuelles, sans planification globale des ressources énergétiques. L'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci devrait porter sur une planification d'ensemble de tous les aspects du développement de cette filière, incluant la construction des ports méthaniers, d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales de cogénération, gazoduc, réseau d'alimentation). Cette évaluation devrait également examiner des scénarios d'utilisation de ces nouveaux approvisionnements pour garantir un usage adéquat et efficace du gaz naturel. L'examen de ces scénarios est d'autant plus justifié qu'une ouverture à un développement significatif de cette filière au Québec permettrait éventuellement d'alimenter des marchés hors Québec.

Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

2) Un projet situé au cœur de 5 écosystèmes, une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Les préoccupations environnementales spécifiques au projet sont les suivantes : la conservation des espaces naturels, de la biodiversité et des habitats littoraux, fluviaux et terrestres; la préservation des eaux de surfaces et souterraines; la prise en compte du paysage, de la qualité de l'air et du dérangement par le bruit sur le site et aux alentours.

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage
Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) - G5R 3Z3
Téléphone : 418-867-1810
Crie_env@yahoo.ca

En raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Ainsi dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la Convention de Ramsar); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord* (ZICO) et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent* qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins; et enfin, le parc marin du Saguenay-Saint-laurent, premier parc au Québec visant à protéger le milieu marin.

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins. Certaines espèces qui utilisent le site immédiat ou autour des infrastructures projetées sont en déclin, d'autres bénéficient déjà d'un statut d'espèces en péril, menacées ou vulnérables. Nous citons par exemple le béluga du Saint-Laurent, le roqual commun, le petit roqual, le marsouin commun, le phoque commun, l'éperlan arc-en-ciel, l'alose savoureuse, le râle jaune, le guillemot à miroir, le faucon pèlerin...

3) Le milieu humain : la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles.

La région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Cacouna, une municipalité de vocation balnéaire, fait partie du réseau de l'*Association des plus beaux villages du Québec*. Elle comprend de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve et son rivage. Le circuit de sentiers, reliant le site ornithologique du marais et la RNF de la baie de L'Isle-Verte, constitue un autre attrait touristique majeur de la région. Par ailleurs, le secteur est adjacent à la réserve de Cacouna où est localisé le bureau administratif de la Première Nation des Malécites de Viger.

De plus, nous devons mentionner la découverte récente d'un site d'art rupestre à proximité qui a été qualifié d'unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Le site a été enregistré auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et le rapport de l'archéologue a été déposé à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)*.

La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage

Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) – G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca

appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

Une expertise pointue doit être déployée pour garantir la sécurité des communautés locales. Malheureusement, il pourrait être difficile d'accéder à une expertise ou à une contre-expertise solide en matière de sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale.

CONSIDÉRANT que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois et des communautés locales touchées directement ;

CONSIDÉRANT le potentiel des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles en œuvre dans le milieu ;

CONSIDÉRANT l'importance et la complexité des enjeux reliés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, le CRIE est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par *Énergie Cacouna*.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations.

Le CRIE par



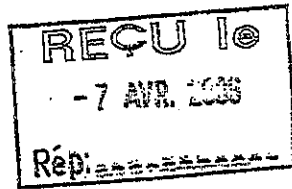
Gaëtan Malenfant, président.

**Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage
Inc.**

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) - G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca



Saint-Léon-de-Standon, le 4 avril 2006

Monsieur Claude Béchar

Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Demande d'audience publique*
Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) estime qu'il est essentiel d'approfondir certains aspects du projet de terminal méthanier Énergie Cacouna. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'Énergie Cacouna, nous avons aussi participé à une rencontre d'information du promoteur et participé au processus d'évaluation du gouvernement fédéral. Nous avons au cours de ce processus adressé plusieurs questions au promoteur du projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna. Nous n'avons reçu aucune réponse officielle à ce jour, le promoteur nous ayant précisé que les réponses seraient apportées lors du processus de consultation prévu dans l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Nous souhaitons donc que des audiences publiques soient tenues relativement au projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

...2

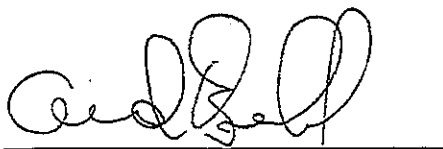


Nous estimons que le contexte des changements climatiques nous impose de bien évaluer la justification énergétique, les alternatives et les effets du projet sur les engagements internationaux. L'effet du projet sur le marché de l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec et du Canada devrait aussi être étudié d'une manière attentive.

Nous entendons d'ailleurs profiter de la tenue de l'audience publique pour présenter notre opinion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna. Nous aborderons les aspects suivants :

- La justification énergétique et les besoins en énergie au Québec;
- Les émissions de gaz à effet de serre du projet;
- Les implications du projet sur le Protocole de Kyoto.

Nous espérons donc que l'audience publique permettra de répondre aux questions soulevées jusqu'à maintenant. Nous sommes convaincus que l'étude approfondie du projet et de ses implications dans le cadre du processus des audiences publiques éclairera la population québécoise sur les avantages et les inconvénients liés au projet.

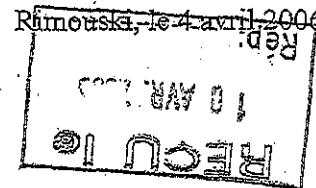


André Bélisle, Président

5 AVRIL 06

Date





Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Monsieur le ministre,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "*Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, le conseil de l'environnement estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet. Signalons que le conseil de l'environnement a également adressé en mars 2005 une demande de renvoi à une commission d'examen au ministre de l'Environnement du Canada.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

Le conseil de l'environnement est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 qui est supporté financièrement par une subvention statutaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion du développement durable. Les principaux dossiers du conseil de l'environnement touchent les thèmes de la forêt, de l'agriculture, du Saint-Laurent ainsi que ceux de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie.

...2

L'organisme a demandé et participé à la commission du BAPE tenue en 1981 sur le premier projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna. Conformément au mandat qui lui a été confié, et en adéquation avec les priorités qui caractérisent ses interventions régionales, l'intérêt que le conseil de l'environnement porte au projet est justifié à plus d'un égard.

1) Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Trois projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec : Rabaska, Énergie Cacouna et Grand-Anse. Il est à noter que selon la *Coalition Québec vert Kyoto*, ces initiatives représentent environ quatre fois la consommation quotidienne de gaz naturel au Québec.

Pour assurer une prise de décision éclairée, le projet d'Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous ces éléments qui oeuvrent à l'évidence en faveur d'une croissance de la filière du gaz au Québec. Rappelons qu'il s'agit d'une forme d'énergie non renouvelable pour laquelle se profile un avenir sujet à des fluctuations (hausse des prix, baisse de la disponibilité).

De plus, mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto.

Le gouvernement tarde à mettre en place la *Stratégie énergétique du Québec* qui, en outre, devrait être soumise à un exercice de caractérisation des filières de production d'énergie. Cette lacune contribue à l'émergence de projets aléatoires et à la prise de décisions ponctuelles, sans planification globale des ressources énergétiques. L'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci devrait porter sur une planification d'ensemble de tous les aspects du développement de cette filière, incluant la construction des ports méthaniers, d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation). Cette évaluation devrait également examiner des scénarios d'utilisation de ces nouveaux approvisionnements pour garantir un usage adéquat et efficace du gaz naturel. L'examen de ces scénarios est d'autant plus justifié qu'une ouverture à un développement significatif de cette filière au Québec permettrait éventuellement d'alimenter des marchés hors Québec.

Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

2) Un projet situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Les préoccupations environnementales spécifiques au projet sont les suivantes : la conservation des espaces naturels, de la biodiversité et des habitats littoraux, fluviaux et terrestres; la préservation des eaux de surfaces et souterraines; la prise en compte du paysage, de la qualité de l'air et du dérangement par le bruit sur le site et aux alentours.

En raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Ainsi dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (ZICO)* et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent* qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins; et enfin, le parc marin du Saguenay-Saint-laurent, premier parc au Québec visant à protéger le milieu marin.

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins. Certaines espèces qui utilisent le site immédiat ou autour des infrastructures projetées sont en déclin, d'autres bénéficient déjà d'un statut d'espèces en péril, menacées ou vulnérables. Nous citons par exemple le béluga du Saint-Laurent, le rorqual commun, le petit rorqual, le marsouin commun, le phoque commun, l'éperlan arc-en-ciel, l'alose savoureuse, le râle jaune, le guillemot à miroir, le faucon pèlerin...

3) Le milieu humain : la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles.

La région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Cacouna, une municipalité de vocation balnéaire, fait partie du réseau de l'*Association des plus beaux villages du Québec*. Elle comprend de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve et son rivage. Le circuit de sentiers reliant le site ornithologique du marais et la RNF de la baie de L'Isle-Verte constitue un autre attrait touristique majeur de la région. Par ailleurs, le secteur est adjacent à la réserve de Cacouna où est localisé le bureau administratif de la Première Nation malécite de Viger.

De plus, nous devons mentionner la découverte récente d'un site d'art rupestre à proximité qui a été qualifié d'unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Le site a été enregistré auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et le rapport de l'archéologue a été déposé à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAO)*.

La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

Une expertise pointue doit être déployée pour garantir la sécurité des communautés locales. Malheureusement, il pourrait être difficile d'accéder à une expertise ou à une contre-expertise solide en matière de sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale.

CONSIDÉRANT que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois et des communautés locales touchées directement ;

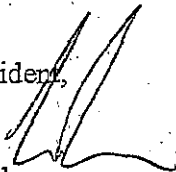
CONSIDÉRANT le potentiel des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles en œuvre dans le milieu ;

CONSIDÉRANT l'importance et la complexité des enjeux liés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, le conseil de l'environnement est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par *Énergie Cacouna*.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

Le président,


Eric Bélanger

Cacouna, le 5 avril 2006

Monsieur le ministre,

Cette lettre a pour but de vous demander qu'à Cacouna nous ayons des audiences publiques concernant le projet d'implantation d'un port méthanier au quai de Gros-Cacouna, car plusieurs questions qui ont été posées au promoteur ont reçues des réponses vagues, imprécises et insatisfaisantes.

Personnellement, selon leurs réponses, je ne comprends pas comment un dynamitage peut être moins bruyant que le son ambiant en temps normal. Aussi, selon leurs chiffres, les divers moteurs produiraient moins de bruit que le son ambiant actuel par temps calme. Comment cela peut-il être possible?

De plus, j'ai voulu savoir quel serait le périmètre de sécurité advenant le pire scénario pour avoir aucun effet sur la peau et sur la santé, c'est-à-dire pour 1,6KW/mètre carré. Quelle est la distance minimum requise pour que je reste en santé et sans blessures? Je n'ai reçu aucune réponse, pourquoi?

En tant que citoyen concerné, je souhaite obtenir des réponses beaucoup plus précises et compréhensibles. Ce genre de projet demande d'obtenir des réponses précises et claires. Ce méga-projet qui desservirait en grande majorité le nord-est des Etats-Unis, selon "la fiche de justification du projet" du promoteur, demande des réponses beaucoup plus satisfaisantes.

Merci de m'avoir lu en espérant une réponse affirmative à ma demande.


Gilles Nadeau,

Cacouna, le 7 avril 2006

Monsieur Claude Bécharde
Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Après avoir pris connaissance des publications d'Énergie Cacouna ainsi que d'informations transmises dans les journaux locaux, je considère que le projet d'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna doit absolument être évalué par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

En tant que citoyen de Cacouna et en tant que diplômé en Chimie (Baccalauréat en chimie de l'Université Laval) je m'inquiète beaucoup des conséquences qu'un tel projet aura sur la qualité de l'air et sur les dangers auxquels nous serons exposés.

Je crois que la qualité de l'air sera grandement altérée par les émissions atmosphériques reliées aux activités du port méthanier. Selon la brochure intitulée : « Les impacts sur l'environnement » d'Énergie Cacouna, on prévoit qu'il y aura respectivement production annuelle de : 25 tonnes de SO₂ : dioxyde de soufre 148 tonnes de NO : monoxyde d'azote, 25 tonnes de NO₂ : dioxyde d'azote. 120 tonnes de CO : monoxyde de carbone. Ces substances produites en grandes quantités, sont toutes classées par le SIMDUT¹ comme étant des **matières très toxiques** ayant des effets immédiats graves; pourtant Énergie Cacouna se limite à les qualifier de matières polluantes. Elle ne fait aucune allusion à leurs effets néfastes sur la santé.

De plus Énergie Cacouna évalue les concentrations de ces substances polluantes dans l'air en faisant référence à une zone de 25 x 25 kilomètres (zone de modélisation). C'est à mon avis, une zone beaucoup trop étendue. Étant donné que la majorité des gens du village seraient en réalité à moins de 5 km de l'éventuel port méthanier, il aurait été je crois plus pertinent d'établir le modèle par rapport à une zone de 5 x 5 kilomètres. Étendre davantage la zone de modélisation équivaut à diluer les concentrations des substances polluantes, ce qui donne une image fautive de la réalité, les concentrations réelles étant plus élevées.

Concernant la sécurité, plusieurs scénarios d'accidents ont été étudiés d'une part par DNV (Det Norske Veritas) entreprise Norvégienne d'expertise en analyse et en gestion de risques mandaté par Énergie Cacouna et d'autre part par le Dr. James Fay du MIT (l'institut de technologie du Massachusetts.) consultant pour Vision Cacouna (groupe représentant les opposants au projet). Il y a beaucoup de divergences entre les deux expertises en ce qui a trait à la zone de danger thermique et à la zone d'inflammabilité. Elles sont toujours plus courtes lorsqu'il s'agit de l'évaluation par DNV et DNV rejette certains scénarios d'accidents évoqués par le Dr Fay, en niant leur possibilité. Qui a raison? Minimiser les risques peut entraîner des conséquences

¹ SIMDUT (système pancanadien d'information les matières dangereuses utilisées au travail)

tragiques. Dans une telle situation ne vaudrait-t-il pas mieux opter pour la prudence en acceptant la zone d'exclusion la plus grande, c'est-à-dire en accordant plus de crédibilité aux résultats du Dr. Fay!?

En entreposant non loin du village ² des quantités massives de méthane, soit un volume de (320000 m³) de méthane liquéfié, nos vies seraient délibérément mises en danger. Le méthane (CH₄) forme un mélange inflammable dans l'air aussitôt que sa concentration atteint 5% (5 mL de CH₄ / 100 mL d'air), donc, ça n'en prend pas beaucoup . Une **fuite de gaz** pourrait très facilement former le mélange inflammable qui envelopperait une grande partie du village. Il suffirait alors de peu pour engendrer la catastrophe ex. le simple fait d'allumer une cigarette, ou d'actionner l'interrupteur d'une lumière . En plus d'une fuite possible de gaz à partir des deux réservoirs d'entreposage il y a la possibilité d'une fuite à partir du gazoduc et à partir de la perforation des deux cloisons d'un méthanier. Énergie Cacouna ne peut pas nous garantir à 100% que de tels accidents n'arriveront pas. En d'autres mots, en réalisant le projet d'implantation du port méthanier, Énergie Cacouna s'appropriera en quelque sorte le droit de jouer à la roulette russe avec nos vies.

On a fait voter le village sur le projet d'implantation de ce port méthanier alors que tous les enjeux n'étaient pas connus, puisqu'on ne savait rien concernant les risques associés au gazoduc. On ne savait même pas où il allait passer. C'est inconcevable. On ne peut se prononcer sur un tel projet sans en avoir évalué tous les aspects. De toute façon, lorsqu'il y a des risques concernant la santé et la sécurité de la population, on ne doit pas prendre de vote là-dessus. Ce n'est pas à une majorité de décider arbitrairement pour les autres. La loi doit nous protéger de la même façon qu'elle protégera désormais les non-fumeurs des fumeurs .

Il est beaucoup question de l'amincissement de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète. Pourtant on continue de polluer l'environnement. La combustion du méthane ne laisse pas de résidu, mais elle produit du CO₂ gaz à effet de serre (GES). D'autre part, les gaz polluants produits par la regazéification (substances ci-haut mentionnées) auront aussi un effet de serre important, il y aura selon Énergie Cacouna une émission totale annuelle équivalente à 100000 tonnes de CO₂, toutefois cette affirmation ne fait pas l'unanimité ; M. André Belisle de l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), prétend que ce qui sera produit, correspondra plutôt à 500000 tonnes de (GES) ³. Si le projet se réalise, cela ne va sûrement pas améliorer la réputation peu reluisante du Québec en matière de pollution. Il a été cité dans La Presse du 14 octobre dernier (article de Charles Côté) : « Le Québec est devenu le cancre du réchauffement climatique au Canada. C'est au Québec que les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) ont le plus augmenté en 2003, selon un rapport fédéral. » L'augmentation de 7,1 % entre 2002 et 2003 est la plus importante jamais observée dans la province. C'est deux fois plus vite qu'en Alberta et trois fois plus vite qu'en Ontario.

Je vous remercie pour votre attention, je vous prie de recevoir, monsieur le Ministre l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Michel Dionne

² Les premières habitations sont à 1,5 km du futur emplacement du port méthanier, il y en a même à moins d'un km sur la presqu'île de Gros-Cacouna et l'école du village est à 2,5 km

³ Journal Le Soleil , 11 novembre 2004



Montréal, le 7 avril 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7


**Objet : Demande d'audience publique du BAPE - *Projet d'implantation
du terminal méthanier Énergie Cacouna***

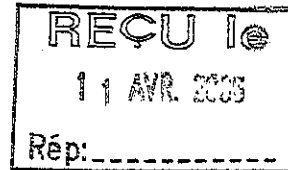
Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous signifier que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec donne son appui à la demande d'audience publique du BAPE qui vous a été transmise par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

Le Président,


Guy Lessard



Cacouna, le 7 avril 2006

Monsieur Claude Bécharé
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna par le promoteur Énergie Cacouna, je requiers par la présente un examen public de ce projet au moyen d'une audience publique afin d'en faire toute la lumière et d'en connaître toutes les implications à court, à moyen et à long termes pour sa population et son habitat.

Comme citoyen de Cacouna depuis 25 ans (automne 1981), natif de St-André (de Kamouraska), j'ai choisi ce village, (encore) un des plus beaux du Québec, pour ce qu'il m'offrirait : sa qualité de vie, avec, entre autres, son air pur, ses paysages grandioses, sa quiétude, sa sécurité et sa proximité de Rivière-du-Loup. Mais voilà qu'une ombre se profile à l'horizon : l'établissement d'une industrie lourde polluante et à risques entraînant des retombées négatives malheureusement durables. Alors que bien des endroits des États-Unis refusent de voir l'implantation de tels terminaux et donc de vivre à proximité, pourquoi Cacouna recevrait-il une pareille entreprise avec la problématique de dégradation majeure de notre environnement (aquatique : le fleuve et ses écosystèmes, les marais et autres cours d'eau ; terrestre (atteinte à la flore et à la faune) et aérien (bruits et lumières)).

Au début de cette perspective, avant de pouvoir véritablement prendre position et de m'exprimer adéquatement, je me suis informé en j'en suis arrivé au constat suivant* : comme citoyen de Cacouna, pour la préservation de ma qualité de vie, de celle de ma famille et de mes concitoyens, il m'est impossible d'être en accord, même partiellement, avec ce projet. Je m'oppose donc à la venue d'un terminal méthanier sur le territoire de ma nouvelle municipalité réunifiée.

*À mon humble avis, les résultats au référendum concernant ce projet ont été faussés par le manque d'informations complètes et rigoureuses (ex. : valeur future de nos maisons, assurances et taux de taxation modifiés, tracé du gazoduc,...) et par les promesses pécuniaires de la part du promoteur.

Notre village et notre région ne sont même pas concernés directement par l'utilisation énergétique du méthane; alors, pourquoi polluer notre magnifique coin de pays, altérer notre sécurité et hypothéquer ainsi notre qualité de vie et celle des générations futures ?

Je suis donc devenu membre de *Vision Cacouna*, organisme voué à l'information et à la sensibilisation de notre population face aux véritables enjeux et aux risques inhérents à ce projet.

Mon but avoué est vraiment que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec rejette ce projet et aide plutôt ma collectivité à la réalisation de projets durables de développement respectueux de ce que nous sommes et voulons devenir : un coin de pays en région, fier et dynamique, conscient de sa richesse patrimoniale collective et désireux de participer à sa croissance et à son rayonnement : écotourisme (accès au fleuve (route bleue), randonnées pédestres (montagne de Cacouna à proximité du port de mer, route verte), centres de santé, cohabitation avec les Malécites; utilisation diversifiée (cabotage) du port de mer de Cacouna....

Pour conclure, je ne suis donc pas un défaitiste ni un alarmiste, je suis plutôt un enseignant de 32 ans de carrière (français au secondaire) qui désire manifester mon opposition à l'implantation de ce terminal méthanier et à le voir être remplacé par des projets concrets de développement durable et enrichissant pour notre collectivité, pour notre région et pour le Québec....

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées....



Guy Beaulieu

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 7 avril 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Projet d'implantation du terminal méthanier *Énergie Cacouna*
par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada**

Monsieur le ministre,

Ayant participé dans les diverses étapes de la procédure d'évaluation environnementale du projet *Énergie Cacouna* jusqu'ici, le Mouvement Au Courant demande maintenant la tenue d'audiences par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* sur le projet.

L'intérêt du Mouvement Au Courant pour ce projet découle des ses buts principaux, que le groupe bénévole poursuit depuis 1989, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

D'abord il faut dire que l'étude d'impact est prématurée puisque elle devrait être encadrée par la *Stratégie énergétique du Québec* et le *Projet de stratégie sur les changements climatiques* du Québec, deux documents que nous attendons toujours du gouvernement. En effet, la raison d'être du projet devrait être déterminée par ces documents. En l'absence de ces stratégies, le Mouvement Au Courant, avec d'autres groupes¹, ont demandé, en vain, qu'un mandat soit donné à la *Régie de l'énergie* afin d'étudier le secteur gazier et le rôle possible des terminaux méthaniers. Les groupes ont recommandé que ce mandat serait exécuté en suivant la procédure publique utilisée avec succès pour l'avis sur le projet du Suroît.

Donc, faute d'encadrement sur le besoin des ports méthaniers, ce sera aux audiences publiques sur l'étude d'impact du projet *Énergie Cacouna* que la justification globale de l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) doit être débattu. Cependant, le fait que le gazoduc pour connecter le terminal au réseau de transmission de gaz naturel est absente de l'étude d'impact va hypothéquer sérieusement le débat à cause, notamment, de l'absence de l'*Office national de l'énergie (ONE)* du dossier. En conséquence, le promoteur ne sera pas obligé de répondre, sous serment, aux questions statutaires de l'ONE destinées à établir l'utilité publique du projet. Ces questions porteraient, entre autres, sur la rentabilité économique du projet, sa faisabilité technique, ses sources de GNL et les acheteurs de gaz naturel visés.

Donc, nous répétons, encore une fois, que l'examen et l'évaluation de ce projet seront incomplets sans considération du gazoduc pour connecter le terminal au réseau de transmission de gaz naturel. En effet, le promoteur n'a pas répondu avec le niveau de détail demandé². Le projet ne

¹ Le groupe environnemental STOP et le *Regroupement des organismes en énergie*

² Référence, réponse à la question QC-006, BAPE doc. PR-5.1

peut pas fonctionner sans gazoduc, donc il faut examiner le gazoduc et le terminal comme un ensemble.

À notre avis, il y a deux autres lacunes majeures dans l'étude d'impact: la considération des gaz à effet de serre (GES) et le traitement des effets cumulatifs.

Pour les gaz à effet de serre (GES), nous avons demandé que le promoteur comptabilise les émissions de GES pour le cycle complet du gaz naturel de son extraction jusqu'à sa combustion. Nous attendons donc une analyse étoffée semblable à celle fournie par le promoteur du projet Rabaska, qui présente des résultats pour différents scénarios de l'offre et de la demande de gaz naturel³.

Quant aux effets cumulatifs, certaines informations sont éparpillées à travers l'étude d'impact. Nous attendons plutôt un rapport distinct qui rassemble, de façon méthodique, l'analyse des effets cumulatifs avec des limites spatiales et temporelles bien définies. L'analyse doit certainement inclure l'aménagement original du port de Gros Cacouna et les modifications subséquentes.

D'autres sujets à traiter lors des audiences sont:

- le processus TERMPOL concernant les aspects de navigation marine des méthaniers;
- la participation publique dans le processus TERMPOL;
- le choix d'une cheminée pour évacuer des excédents de gaz naturel par rapport à une torchère⁴;
- l'éventuelle production d'électricité à partir de gaz naturel⁵.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283, téléc: (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

c.c. (par courriel)

M. William J. Cosgrove, Président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Mme Maryse Pineau, Gestionnaire de la commission, Projet Énergie Cacouna,
Agence canadienne d'évaluation environnementale
M. Michel Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie

³ Projet Rabaska, *Étude d'impact sur l'environnement*, Tome 3, volume 1, chapitre 6, section 6.1.2, *Émissions de gaz à effet de serre*, pp. 6.11 à 6.26, <http://rabaska.net/page.php?idS=7&idL=fr#etude-impact>

⁴ Référence, réponse à la question QC-182, BAPE doc. PR-5.1

⁵ Référence, réponse à la question QC-003, BAPE doc. PR-5.1

Cacouna, le 7 avril 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement Durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique

La présente est pour faire la demande de la tenue d'audiences publiques concernant l'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna par Énergie Cacouna.

Suite à la séance d'information tenue le 21 mars 2006 dernier, je crois que plusieurs aspects n'ont pas été couverts par les promoteurs et que plusieurs questions sont encore sans réponses. La décision de la population cacounoise n'est pas encore prise puisque plusieurs gens sont encore inquiètes face à cet important projet.

De plus, l'étude d'impact fournie par le promoteur ne semble pas adéquate par manque d'information : pour en citer quelques-unes : les espèces menacées et vulnérables (car plusieurs fréquentent le site), les futures installations (incluant le gazoduc) et l'excavation de la montagne. En outre, les effets négatifs du projet me semblent minimisés. Dans certaines sections de cette même étude, la présentation des résultats est relativement nébuleuse pour les gens qui n'y sont pas initiés et encore. Selon la loi sur les espèces menacées et vulnérables, je ne crois pas que l'habitat de ces espèces (faucon pèlerin, bruant de Nelson, hibou des marais, râle jaune) ne soit pas altéré et ne nuisent pas à leur reproduction. La présence d'une superficie importante d'un marais à spartine est un site de prédilection pour plusieurs espèces de sauvagine, entre autre pour le canard noir dont l'effectif de la population est dans une situation précaire. Qui sait si ces infrastructures ne nuiront pas à la nidification et à la migration?

J'ai aussi décelé des erreurs entre les valeurs affichées dans cette étude d'impact et une synthèse de cette dernière en ce qui a trait aux émissions polluantes. Un écart de plus de

la moitié des valeurs « réelles » peut être observé sur des gaz qui sont nocifs pour la santé.

Je crois aussi que les impacts environnementaux présentés par ces promoteurs sont négligés et que les effets sur le paysage seront plus importants qu'ils ne le disent. Le paysage fait partie des 14 principes de développement durable élaborés par le gouvernement Québécois en novembre 2004. Pour les avoir consultés, je crains que la plupart de ces principes ne soient pas respectés par ce type de projet.

Je me demande aussi pourquoi que, en matière de sécurité, les études et les résultats diffèrent tant d'un projet comme celui-ci et d'une ville à l'autre (Rabaska, Boston)? Pourtant il s'agit relativement des mêmes procédés?

Pour ce qui est des emplois créés, je ne crois pas qu'ils seront occupés par des gens de la communauté ou des environs étant donné qu'il s'agit d'emplois spécialisés et que la région n'offre pas la formation adéquate. Le nombre permanent de ces postes est aussi relativement faible comparé aux retombées économiques prédites par le terminal.

Finalement, lorsque la durée de vie du terminal tirera à sa fin, Énergie Cacouna dit qu'il s'occupera de démanteler les installations et ce, à ses frais. Toutefois, le site restera probablement dans un piteux état. On ne sait pas comment ils se débarrasseront des matières résiduelles de ces infrastructures. De manière propre et respectueuse de l'environnement? J'en doute.

Dans l'attente de la tenue de ma requête, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Elise Marquis

-----Message d'origine-----

De : Bruno Paradis [mailto:mondis@oricom.ca]

Envoyé : 8 avril 2006 12:33

À : Ministre

Cc : Rodrigue, Abel

Objet : Demande d'intervention au BAPE

Madame Denise Gouin, sous-ministre
**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'intervention lors des audiences publiques du BAPE concernant le projet de port méthanier à Gros-Cacouna

Madame la Sous-ministrre,

En tant que citoyens québécois et propriétaires fonciers à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Île Verte), nous désirons intervenir et être entendus lors des audiences publiques que tiendra le BAPE concernant le projet d'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna.

Nous désirons y faire valoir nos préoccupations face à ce projet.

Il y a les impacts au niveau de la pollution atmosphérique qui pourrait survenir en raison de la situation géographique de notre île, balayée par les vents dominants.

Au niveau de la pollution aquatique, nous craignons fortement que ce projet ait un impact réel sur la pêche à l'éperlan qui se pratique l'hiver sur le pont de glace. De plus, il faut considérer que cette pêche constitue également une activité commerciale importante pour les quelques résidents permanents de l'île et contribue à assurer leur survie économique sur un territoire très particulier.

La pollution visuelle sera réelle à cause de l'impact qu'auront les éclairages nécessaires à l'exploitation et aux opérations d'un port méthanier.

De même, la pollution sonore que les méthaniers et la circulation maritime secondaire (par exemple, les remorqueurs) causeront ainsi que les activités qui se feront sur les installations portuaires seront forcément réelles puisque le son porte de très loin sur le fleuve. L'île est entourée d'eau et, bien qu'éloignée de la terre ferme de plusieurs kilomètres, nous pouvons entendre la circulation de la 132 ainsi que, par temps clair, jusqu'au bruit de la circulation routière de la 138!

De plus, il y a des risques réels d'échouement pour les navires dans le secteur avec les conséquences qui en découleront forcément. L'Histoire locale est riche de semblables échouements.

La possibilité d'explosion ne doit pas être prise à la légère. Non seulement une telle éventualité aurait des conséquences économiques importantes pour toute la région mais aussi des conséquences environnementales quasi-irréparables.

Sur un plan plus personnel, nous avons de réelles préoccupations pour l'impact économique que la réalisation d'un tel projet aura sur les assurances contractées pour les immeubles verdoyants.

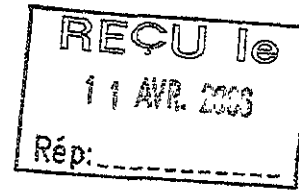
Pour toutes ces raisons, et ce, non limitatives, nous désirons pouvoir nous exprimer devant le BAPE et y faire valoir nos préoccupations de citoyens.

Nous vous soumettons donc le tout pour considération et vous prions de recevoir, Madame la Sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Bruno Paradis
Brigitte Émond
Alexandre Émond-Paradis
William Émond-Paradis

c.c. Monsieur Abel Rodrigue, adjoint à la Sous-ministre

Le 8 avril 2006



Monsieur Claude Béchar
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

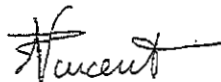
OBJET : Demande d'enquête et d'audience publique du BAPE pour le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna avec ouverture pour une médiation concernant le choix de la voie maritime pour l'accès des méthaniers au terminal méthanier

Monsieur le Ministre,

Après avoir pris connaissance en détail de l'étude d'impact des initiateurs du projet «*Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*» et après avoir participé à plusieurs activités d'information, je dépose une demande d'audience publique afin d'exprimer mes préoccupations, en particulier à propos de la voie maritime choisie, afin de demander des compléments d'information et afin d'exprimer mon opinion sur plusieurs aspects du projet. D'autre part, je suis ouvert à une médiation sur le choix de la voie maritime pour l'accès des méthaniers au terminal méthanier car celui-ci ne me semble pas compatible avec les préoccupations de tous pour un minimum d'impact sur l'écosystème et sur les populations locales.

Mon intérêt pour le projet s'explique par le fait que 1) je possède une résidence à l'extrémité Ouest de l'Île Verte, particulièrement exposée aux impacts de la navigation des méthaniers, 2) que je milite dans cette municipalité pour la protection de l'environnement, et en particulier contre les nuisances sonore et visuelles, 3) que je suis un utilisateur assidu du Saint-Laurent que ce soit pour mes loisirs ou pour mon travail, et 4) qu'en tant que professeur en océanographie à l'Université du Québec à Rimouski, je me sens particulièrement concerné par tout projet pouvant porter atteinte à l'intégrité de cet écosystème exceptionnel. Enfin, plusieurs de mes questions posées lors d'une réunion d'information à l'Île Verte ou directement sur le site d'Énergie Cacouna sont restées sans réponses et plusieurs interprétations faites dans l'étude d'impact me semblent erronées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Vincent', with a long horizontal flourish extending to the right.

Bruno Vincent

GASTON HERVIEUX
260 RANG DE LA MONTAGNE
L'ISLE-VERTE (QUE) GOLI KO
CANADA

DOCUMENT À PRÉCISION??
À SUIVRE...

LE 8 AVRIL 2006

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
MONSIEUR LE MINISTRE CLAUDE BÉCHARD,

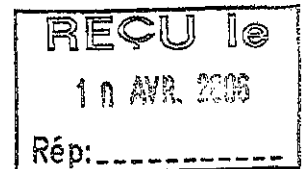
DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MATHANER
ÉNERGIE (ACOUNA)

1. DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE ET DE MORATOIRE CAR IL Y A LIEU À FRACTIONNEMENT DE PROJET (GAZOUC-COGENERATION) DANS UN CONTEXTE OÙ LE QUÉBEC POSSÈDE LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE (ÉLECTRICITÉ) PROPRE POUR S'AUTO-SUFFIRE SANS DEVOIR ALLER À METTRE EN PÉRIL SON ENVIRONNEMENT, SA FAUNE, SA FLORE, LA SANTÉ PUBLIQUE.
2. LE PROMOTEUR A SIGNALÉ SON INTENTION D'ALLER À L'ENCONTRE DE LOIS/RÈGLEMENTS PROTÉGEANT DES ESPÈCES EN PÉRIL, SOIT EN ALÉRANT, PERTURBANT, AFFECTANT LE MILIEU, L'HABITAT DE CERTAINES ESPÈCES.
3. LE PROMOTEUR (ÉNERGIE (ACOUNA)) VEUT S'INSTALLER DANS UN MILIEU À FORT POTENTIEL D'UN DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET SE FAIRE UNE NUISANCE AU POTENTIEL DU PORT DE GROS (ACOUNA) TANT QU'À UNE UTILISATION CONCORDANTE AVEC LES VUES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.
4. PLUSIEURS SUBSTANCES OU PRODUITS DANGEREUX, TANT DANS LEUR DESCRIPTION, UTILISATION, SYNERGIE, DISPOSITION, RETOMBÉES SUR LES TERRES AGRICOLES, ETC. NE SONT PAS ASSEZ ÉLABORÉS PAR LE PROMOTEUR.
5. LE PROMOTEUR PARAÎT VOULOIR REPORTER À L'INFINITÉ DÉTAILLÉE DES RÉPONSES À CES QUESTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉPONDUES MAINTENANT.
6. LES EFFETS GLOBAL DE CE PROJET À MOYEN LONG TERME SUR LE MILIEU, LA SANTÉ PUBLIQUE ETC. DOIVENT ÊTRE INVESTIGÉS D'AVANCE.
GASTON HERVIEUX



Conseil central du Bas-Saint-Laurent

124, rue Sainte-Marie Rimouski (Québec) G5L 4E3
téléphone : 418 723-7817 ; télécopieur : 418 723-7972



Par télécopieur : 418 643-4143
(original suivra par la poste)

Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable,
De l'environnement et des parcs
Édifice Marie Guyart
675, Boul René Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet d'implantation d'un
terminal méthanier Énergie Cacouna .

Monsieur le Ministre,

Le Conseil central du Bas St-Laurent – CSN regroupe 8 milliers de travailleuses et de travailleurs présents dans l'ensemble des secteurs d'activité : services privés et publics, industrie, exploitation des ressources naturelles, etc. Ces travailleurs et travailleuses ainsi que leurs familles sont directement intéressés par le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

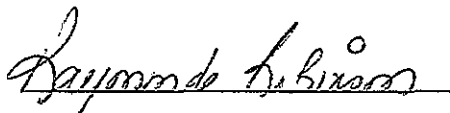
Ces travailleuses et travailleurs sont intéressés parce que ce projet aurait nécessairement des impacts importants du point de vue de l'emploi et des points de vue social et économique (logement, coût de la vie, etc). Ils le sont aussi parce qu'un tel projet pose des enjeux de sécurité qui doivent être appréciés correctement et pour lesquels tous sont en droit d'exiger des garanties. Ils le sont aussi parce que les impacts environnementaux doivent être appréciés de façon complète, en tenant compte de l'ensemble des effets et conséquences d'un tel projet. Nous souhaitons pouvoir évaluer ce projet en regard des différentes dimensions du développement durable, soient les dimensions sociales, économiques et environnementales.

C'est d'abord pour ces raisons que nous vous demandons de tenir des audiences publiques sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

Nous avons aussi des préoccupations spécifiques auxquelles les documents publiés à ce jour sur le projet ne répondent pas. En premier lieu, nous sommes préoccupés de l'appréciation des conséquences à long terme du projet, aussi de qui sera responsable du démantèlement et de l'éventuelle décontamination du site à la fin de la vie utile du projet. Comment ces aspects seront-ils pris en charge, par qui et qui en paiera les coûts? Il est aussi question, dans le cadre du projet, de redevances payables à la municipalité; nous nous questionnons sur les conditions et mécanismes à mettre en place pour que cela soit possible, sur les montants en cause, etc.

Un projet d'une telle importance soulève déjà des passions dans toute la région; il importe que le processus d'examen du projet soit le plus transparent possible afin que l'adhésion aux décisions qui seront prises soient la plus large possible.

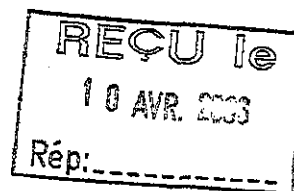
Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations distinguées.



Raymonde Robinson

Présidente du Conseil central du Bas St Laurent (CSN)

Monsieur Claude Béchard
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Demande d'une audience publique - Terminal méthanier. Cacouna

Monsieur le Ministre,

Des lacunes importantes ont été décelées dans l'étude d'impact environnemental proposée par Énergie Cacouna, voici l'une d'elles.

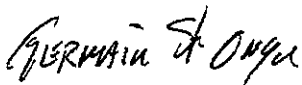
Nous sommes résidents permanents du Village de Cacouna depuis bientôt une vingtaine d'années et notre résidence est située à quelques centaines de mètres du littoral de notre magnifique fleuve. Durant l'hiver, il se forme sur la batture un couvert de glace qui a pour fonction principale de préserver l'intégrité du littoral lors des fortes tempêtes fréquentes en cette saison. Ce recouvrement de glace a également, par sa capacité de réverbération des rayons du soleil, des effets directs sur la température et le taux d'humidité de l'air ambiant. Il a évidemment plusieurs autres incidences plus subtiles mais tout aussi importantes sur l'écosystème fluvial.

L'étude d'impact déposé par le promoteur ne tient aucunement compte de ce phénomène. On y mentionne seulement que deux remorqueurs seront assignés en permanence à la régularisation des glaces. L'expression "régularisation des glaces" n'est aucunement définie. Le périmètre à régulariser n'est pas identifié et les effets de batillage des navires ne sont également pas pris en considération.

Considérant la complexe synergie qui existe entre les différentes formations de glace sur le fleuve en saison froide, il apparaît évident que des études plus fouillées devraient être faites afin d'évaluer les conséquences de la fragilisation, voire de la disparition des glaces de batture sur l'intégrité des rives. L'érosion des berges est un problème majeur à l'heure actuelle et il est grand temps de s'en préoccuper.

Énergie Cacouna doit prendre sérieusement en considération le processus de dégradation du littoral avant d'aller de l'avant avec son projet d'implantation de port méthanier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Germain St-Onge 

Cocouma, 25 avril 2006

Madame Monique Delinas,

La présente est pour formuler notre demande pour une audience publique au sujet de l'implantation d'un port méthanier à Cocouma.

Nous sommes complètement en désaccord avec cette arrivée de gaz fossiles qui contribuera à détruire davantage notre planète si fragile. En ce temps où le questionnement du réchauffement de la planète est si présent, nous trouvons insensé d'amener cette forme d'énergie qui n'est certes pas un + pour la santé de la population présente ni celle de l'avenir. Pensez prévention au lieu de spéculation.

Citoyens qui demeurent à 1.4 Km. de cette supposée panacée et qui se verraient obligés de fuir ce lieu privilégié qui deviendrait pour nous, source de pollution en bruit, en éclairage, en dégagement de gaz à effet de serre et destruction de nos marais qui préservent la vie.

En espérant que notre de-
mande sera prise en considération.

Nous demeurons,
Béatrice Roy
Gérald Roy

N.B : Nous consentons à ce que notre requête
soit rendue publique -